



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 10 Avril 2008

Date de la convocation 4 Avril 2008	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des fêtes de Paulhan
<p><u>PRÉSENTS :</u></p> <p>ASPIRAN : M. SATGER Jean Noël, M. GARCIA Alain, M. MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M. JURQUET Henri, M. MARTINEZ Christian, CABRIERES : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain, CANET : M. REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M. FAVIER Marc, M. SEGURA René, M. BORE Jacques, M. MALBEC Sylvain, CEYRAS : M. LACROIX Jean Claude, M. GABORIT Jean Luc, Mme. FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M. CAZORLA Alain, M. GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme GUERRE Marie Hélène, M. SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, Mme HUBERT Myriam, M. MARTINEZ Antoine, Mme CAZALET Claude, M. SAEZ Gérard, FONTES : M. BRUN Olivier, M. BAISSÉ Robert, Mme MIRET Christiane, LIAUSSON : M. SOULAYROL Alain, M. LANDRY Gérard, LIEURAN CABRIERES : M. BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal, MERIFONS : M. VIALA Daniel, M. OLLIER Pierre, MOUREZE : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves, NEBIAN : M. LIEB François, M. BARDEAU Francis, M. DRUART David, M. ESTEVE Bernard, OCTON : M. COSTE Bernard, M. LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M. SOTO Bernard, M. DUPONT Laurent, M. GIL Claude, M. LOPEZ Daniel, M. MILLET Stéphane, M. LEBREAU Jean Jacques, PERET : M. BILHAC Christian, M. MONTAGNE Jacques, M. AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M. COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M. FOULQUIER GAZAGNES Bernard, M. RIGAUD Christian, VALMASCLE : M. VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M. VIDAL Eric, M. ORMIERES Jean Louis,</p>		

Objet : Election du président de la Communauté de Communes du Clermontais

Le conseil communautaire, convoqué le 4 Avril 2008, s'est réuni le 10 Avril 2008 et a procédé à l'élection de son président.

En vertu de l'article L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection du Président de la communauté de Communes a été présidée par Monsieur Jacques BORE, le plus âgé des membres du Conseil Communautaire.

Monsieur David DRUARD, le plus jeune des délégués communautaires, a été désigné secrétaire de séance.

Après avoir rappelé les dispositions du code général des collectivités territoriales concernant l'élection du président et, notamment, les articles L 5211-2, L 2122-4, L 2122-5 et L 2122-6 et 2122-7, Monsieur Jacques BORE a invité le Conseil à procéder à l'élection du président au scrutin secret.

Trois tours de scrutin ont été prévus, l'élection intervenant à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour.

Monsieur Jacques BORE demande aux délégués qui le souhaitent de faire connaître leur candidature.

Se sont déclarés candidats :

- Alain CAZORLA
- Bernard SOTO

Chacun des candidats a ensuite présenté sa profession de foi.

Après les avoir remercié, Monsieur Jacques BORE a fait constater que l'urne ne contenait ni bulletin, ni enveloppe, a procédé à sa fermeture et a invité l'assemblée à procéder aux opérations de vote.

Monsieur Jacques BORE a appelé les délégués à se rendre dans l'isoloir deux par deux.

Le vote de chaque conseiller a été constaté par sa signature sur la liste d'émargement en face de son nom.

Le président a déclaré le premier tour de scrutin clos et a procédé au dépouillement du vote.

Les résultats du vote sont les suivants :

- *Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne* : 63
- *Nombre de bulletins nuls (à déduire)* : 0
- *Suffrage exprimés* : 63
- *Majorité absolue* : 32

Ont obtenu :

- Monsieur Alain CAZORLA : 42 Voix
- Monsieur Bernard SOTO : 21 Voix

Monsieur Alain CAZORLA ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamé président de la Communauté de Communes du Clermontais et il est immédiatement installé dans ses fonctions.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA